

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2011 – 55

Date : 29/06/2011

Objet : Examen du DOCOB de la ZPS « Massif Vosgien »

Vote : Défavorable
à l'unanimité

Le CSRPN, réuni le 29 juin 2011 a étudié le **DOCOB de la ZPS « Massif Vosgien »**, rédigé par le PNRBV (Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges), maître d'ouvrage de la rédaction du DOCOB et présenté par M. Jacky VERET, invité à assister à la séance.

Avis du CSRPN (Avis N° 2011-55) :

Les membres du CSRPN, après avoir entendu les conclusions de MM Louis-Michel Nageleisen, Gilles Jacquemin et François Guérold désignés comme rapporteurs pour ce dossier,

Considérant l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Considérant l'enjeu primordial de ce site notamment pour le Grand Tétrás dans les Vosges ;

Considérant les actions prévues dans le programme communautaire Life+ « des forêts pour le Grand Tétrás » ;

Considérant l'existence d'un guide technique pour la gestion des forêts pour le Grand Tétrás, issu d'un travail préalable pluri-partenarial, piloté par la Diren et validé en Copil en 2006 ;

Considérant la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020,

Le CSRPN souligne que

- sur la forme, le docob est un document bien trop volumineux (plus de 300 p.), touffu et mal structuré, ce qui en rend la lecture particulièrement difficile et la compréhension confuse. Il manque des résumés clairs par chapitres

- sur le fond, si le diagnostic est correctement posé, les enjeux présentés restent trop larges et consensuels et méritent d'être clairement précisés

- la conservation du Tétrás est la clé de voûte de la ZPS: il est en effet explicitement considéré comme le témoin de la qualité globale des écosystèmes (espèce-sentinel), et de leur potentialités vis-à-vis des autres oiseaux visés, mais aussi de l'ensemble des communautés; les mesures indispensables à sa conservation correspondent aux véritables enjeux du docob; elles passent par un zonage exigeant mais résolument nécessaire des secteurs forestiers en cohérence avec l'aire de présence des oiseaux de 2005, qui doit être affiché très tôt et très clairement dans le docob (les zones de mise en repos tant au niveau de la gestion que de la fréquentation et notamment **les parquets d'attente en sont les mesures-clés**).

- les objectifs proposés sont trop frileux et manquent nettement d'ambition et de volontarisme et ne sont pas à la hauteur des enjeux de conservation: ils affichent en effet à grand peine la situation actuelle comme objectif du plan!

Or la situation actuelle du Tétrás correspond à un minimum impératif à conserver et ne peut constituer un objectif ambitieux : les mesures indispensables pour maintenir ce minimum ne peuvent subir de dérogation. La quiétude notamment est prioritaire. Mais les objectifs du plan doivent sans ambiguïté avoir pour cadre une amélioration marquée de la situation ("restauration" de niveaux de population plus élevés et en corollaire de surfaces d'habitats favorables plus importantes) et proposer la mise en œuvre rapide des mesures adéquates.

- la cartographie du zonage, le chiffrage des objectifs, non seulement sont à l'évidence bien trop faibles pour garantir les objectifs ci-dessus (par exemple certaines zones favorables avec présence avérée du tétras, ne sont pas en parquet d'attente), mais ils sont en outre insuffisamment précisés et documentés. Il sera dès lors difficile d'évaluer la réussite du plan de gestion de façon indiscutable.

- aucun croisement des objectifs et des mesures n'est réalisé avec les ZSC du Massif Vosgien, dont plusieurs chevauchent la ZPS. Leur mise en perspective doit au moins être inscrite comme un objectif du plan.

En conséquence, il apparaît que les objectifs affichés et les moyens proposés sont bien trop faibles pour assurer au minimum le maintien du Tétrás, et *a fortiori* pour améliorer la situation ce qui doit pourtant constituer l'objectif majeur; ils ne garantissent donc pas le maintien de la qualité des habitats forestiers de la ZPS pour l'ensemble des oiseaux visés, et à travers eux de toutes les communautés vivantes.

C'est pourquoi le CSRPN de Lorraine émet un avis défavorable sur le DOCOB de la ZPS « Massif Vosgien » tel qu'il est rédigé actuellement.



Le président du CSRPN
M. Serge MULLER